



## Formulaire d'inscription aux devoirs surveillés pour les élèves de 3H à 11H

### Année scolaire 2023/2024

Nom de l'élève \_\_\_\_\_ Prénom de l'élève \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Classe \_\_\_\_\_

Derrière la Tour  Ancien Hôpital  Les Rammes  Château  Corcelles  La Promenade

Nom et prénom d'un parent ou de la personne responsable \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ NPA + Lieu \_\_\_\_\_

N° de téléphone en cas d'urgence (durant la journée) : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

Inscription pour le :  Premier semestre (28 août au 21 décembre 2023)

Deuxième semestre (8 janvier au 13 juin 2024)

**Merci d'indiquer par une croix les jours où vous souhaitez inscrire votre enfant aux devoirs surveillés de l'ASIPE :**

Jours	Lundi	Mardi	Jeudi	Total heure par semaine	Nombre de semaine	Total des heures à facturer :
15h05 à 16h05 → 3H à 6H 15h50 à 17h00 → 7H à 11H						
<b>Cases ci-dessus à ne pas remplir</b>						

Mon enfant sera/est en 3H ou en 4H, il restera jusqu'à la fin de l'heure. Un parent viendra le chercher à l'issue des devoirs surveillés devant l'école.

Mon enfant ira dans une UAPE après les devoirs surveillés, il restera jusqu'à la fin de l'heure. S'il est en 3H ou 4 H, un collaborateur de l'ASIPE l'accompagnera, à partir de la 5H, il se déplacera seul.

Mon enfant sera/est en 5H, 6H, 7H, 8H, 9H, 10H ou 11H : je l'autorise à quitter les devoirs surveillés si ses devoirs sont terminés avant la fin de l'heure et s'il ne se rend pas dans une UAPE.

**Conditions :**

- ✓ La séance des devoirs surveillés est facturée à CHF 4.- TTC.
- ✓ Les inscriptions sont semestrielles.
- ✓ L'ASIPE ne peut en aucun cas être tenue responsable des résultats scolaires de l'enfant. Les devoirs surveillés n'étant pas assimilables à de l'appui ou du soutien scolaire.
- ✓ Les enfants sont tenus de prendre leurs devoirs avec eux, ainsi que leur matériel.
- ✓ Les devoirs ont lieu dans une salle de classe au collège DLT.
- ✓ Le nombre d'enfant est limité pour des questions de qualité de prise en charge.
- ✓ Le surveillant aide l'enfant durant l'heure de devoirs mais, au-delà de cette heure, s'il lui reste des devoirs à faire, il devra les terminer à la maison.
- ✓ **Si votre enfant ne peut pas assister à une séance des devoirs surveillés, il vous incombe de l'excuser auprès du secrétariat de l'ASIPE par téléphone au 026 662 66 62 ou à [info@asipe-broye.ch](mailto:info@asipe-broye.ch) avant le début du cours.**
- ✓ Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents lors des trajets entre les devoirs surveillés et la maison.
- ✓ En cas d'indiscipline grave ou répétée, de même que si la fréquentation est irrégulière ou que l'enfant n'a jamais ses affaires, l'enfant sera exclu définitivement. L'exclusion sera également décidée en cas de non-paiement de la prestation.

**Par ma signature sur ce présent document, j'atteste avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et du règlement qui se trouve sur notre site internet, d'en accepter le contenu et je m'engage à les respecter. Je valide l'inscription définitive.**

Lieu et date : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom et prénom (représentant légal) : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**A remettre à l'ASIPE dès que possible à l'adresse suivante :**

ASIPE  
Case postale 157 – Derrière la Tour 6  
1530 Payerne  
ou  
[info@asipe-broye.ch](mailto:info@asipe-broye.ch)

**Partie remplie par l'administration de l'ASIPE :**

**Validation du formulaire par la direction de l'ASIPE :**

**Date :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_